

## Pour faire court

### Recyclage automobile

Quid des déchets automobiles ? Le groupe CHIMIREC a mis en place une solution de stockage, de collecte et de traitement. Il fournit aux garagistes des contenants utilisés pour le tri sélectif. Une fois pleins, ceux-ci sont récupérés par CHIMIREC, qui les échange contre des contenants vides. Les déchets sont ensuite triés, pesés, puis envoyés dans des centres de traitement agréés. N'a-t-on pas trouvé la solution pour les déchets d'atelier ? Un seul problème persiste, le garagiste assume 80% du coût de recyclage de nos déchets.

### Audition à long terme

En France, la plupart des jeunes écoutent de la musique trop forte. L'impact sur leur audition est réel : les sons autour des 85 décibels peuvent entraîner, après quelques années, des pertes de l'audition permanentes à raison d'une exposition de l'ordre de 8 heures par jour. Cela devient une préoccupation majeure pour la DDASS, qui organise une campagne de prévention.



**Abeilles, pesticides, OGM : l'impossible coexistence.**

En 2008, le ministère de l'agriculture a autorisé un insecticide en France, le Cruiser. Sa molécule active détruit le système nerveux des insectes. Ce type d'insecticide est soupçonné d'être à l'origine de la diminution des colonies d'abeilles. Après avoir réclamé en vain le retrait du Cruiser, les apiculteurs ont déposé un recours auprès du Conseil d'Etat. Le ministre de l'agriculture, Mr Barnier, a reçu la délégation, mais a seulement assuré que des fonds seraient débloqués pour les scientifiques de l'AFSSA.

## Faut-il boudier les boues ?

**Les boues sont les principaux déchets produits par une station d'épuration. Comme l'activité humaine se développe, ces déchets sont en hausse. Qu'en faire ? La solution se trouve peut-être dans l'épandage agricole des boues. Mais les avis des agriculteurs divergent.**

Directement après leur sortie de la station d'épuration, les boues ne sont pas utilisables. On les débarrasse d'abord des déchets non solubles (sable, graviers), puis le traitement chimique enlève la plupart des bactéries. On dit alors des boues qu'elles sont épurées. Or ces « boues peuvent être dévastatrices pour les cultures et entraîner des maladies. » nous confie Mr Salmon, agriculteur à Esvres. Elles peuvent en effet contenir encore des ETM (Eléments Traces Métalliques), comme le plomb et le mercure. On y trouve encore des CTO (Composés Traces Organiques) que sont les produits chimiques.

Il semblerait que ce soit le cas des boues de la ville de Tours.

### CCVI : un exemple à suivre ?

La station d'épuration de Montbazou a réouvert après rénovation le 3 juillet 2007. Comme la plupart des villes de la Communauté de Communes du Val de l'Indre (CCVI), elle a investi dans des travaux permettant l'utilisation agricole de ses déchets. Un choix coûteux mais écologique. En effet, après le premier traitement, ces boues



sont soumises à un procédé d'hygiénisation. Une épuration biologique et un chaulage, afin de lutter contre l'acidité des sols en font alors des boues activées particulièrement saines.

Mr Fabien Labrunie est très favorable à leur emploi. « C'est un très bon engrais qui augmente le rendement des cultures et sert d'amendement. » Cette démarche de préservation de l'environnement est également mise en place par d'autres communes. **Un choix très contraignant.** Par exemple, à Villeperdue a été installée une lagune dans un objectif d'exploitation agricole. Il a fallu réaliser une étude préalable des sols, de la qualité des boues et des conditions météorologiques afin de sélectionner les terres adaptées. Il faut ensuite planifier l'épandage et en définir les modalités (zone à plus de 100 mètres minimum des habitations et éloignée des cours d'eau). Quand un regroupement de

communes s'engage à utiliser les boues, il lui est nécessaire de construire alors un hangar pour les stocker. Une fois la procédure mise en œuvre, tous les ans, un suivi agronomique doit être effectué. Réalisé par Mr Rémy Veillaux, ingénieur agro-pédologue chargé du programme de Villeperdue, il coûte 1500€ à la commune. Chiffre auquel il faut ajouter plus de 20 000€ pour le curage, le transport et l'épandage des boues.

### Et pourtant, une incohérence.

Il est évident que le traitement des boues génère un coût important pour les communes. De leur côté, les agriculteurs achètent les boues, financent en partie le transport et l'épandage (104€ la tonne, sachant qu'il faut 12 tonnes par hectare). Ils se soumettent par ailleurs à des contrôles stricts et fréquents. Cet engagement des uns est toutefois mis à mal quand on sait qu'une fois tous les 4 ans, il est permis à d'autres d'épandre des boues non traitées ! Vous prendrez bien une gorgée de plomb ???

## Faut-il vraiment installer des éoliennes à Tauxigny ?



Est-ce vraiment nécessaire ? Actuellement, la politique écologique est à la recherche d'énergies propres et renouvelables. A Tauxigny, depuis 2004, une étude est menée pour installer des éoliennes. La procédure est longue, et donc coûteuse. Mais est-ce rentable ? 12 éoliennes installées sur ce site

produiraient 24,4 mégawatts, pas de quoi alimenter toute la commune. On ne peut en effet pas dépasser 20% d'énergie éolienne sur un réseau électrique. C'est peu... Par ailleurs l'ADEVE (Association de Défense de l'Environnement de la Vallée de l'Echandon) met en avant les problèmes esthétiques liés à ce type d'installation. En revanche, contrairement aux idées reçues, ça ne fait pas de bruit.

Ce n'est pas le cas de la polémique ! Le mieux ne serait-il pas de consommer moins d'énergie ? Il est aujourd'hui nettement moins coûteux d'économiser l'énergie que de la fabriquer, et c'est aussi plus propre. Pourquoi laisser les lumières des magasins allumées la nuit ? Pourquoi laisser les écoles allumées après 9h ? Pourquoi payer pour faire des économies alors qu'il suffirait d'éteindre un

interrupteur ? Ne serait-ce pas plutôt la taxe professionnelle qui intéresse les communes que l'écologie ? Un parc de 12 éoliennes rapporterait à la Communauté de Communes de Loches plus de 350 000€ par an. Quand on sait que ces parcs sont exploités par des sociétés privées, qui agissent rarement par philanthropie, on peut se demander si l'intérêt de chacun n'est pas plus économique qu'écologique.